



Yves Montagne
Président de la FEPEM 35
(Fédération pour la Pratique et l'enseignement
de la musique en Ile et Vilaine)

Agrément « Jeunesse Education Populaire »
n° 17-35-J001

La FEPEM 35 œuvre depuis plus de 32 ans au développement de la musique en Ile-et-Vilaine.

Elle regroupe 48 structures soit 12 370 élèves, musiciens, choristes, danseurs

21 structures de pratique artistique d'ensemble (amateurs)

- **9 orchestres d'harmonie (462 musiciens)**
- **2 orchestres symphoniques (87 musiciens)**
- **1 batterie-fanfare (48 musiciens)**
- **1 petit ensemble (6 musiciens)**
- **8 chorales (329 choristes)**

27 structures d'enseignement

- **14 écoles de musique associatives (4166 élèves)**
- **13 écoles et conservatoires publics (7272 élèves)**

La FEPEM 35 c'est avant tout un lieu de **rencontre**, de **coordination**, d'**échange**, de **mutualisation** et de **convivialité** afin d'œuvrer pour une qualité de la pratique et de l'enseignement musical dans un **esprit de démocratisation** de l'accès à la culture.

Adhérer à la FEPEM c'est:

- **Fédérer des structures musicales (de formation ou de diffusion) pour une meilleure harmonisation.**
- **Permettre à une Fédération Départementale de défendre vos intérêts, de vous représenter auprès des institutions et organismes de tutelle, notamment du Conseil Général.**
- **Mettre en œuvre des projets fédératifs et éviter l'isolement.**
- **Partager et mettre en commun des ressources sur le territoire de l'Ile et Vilaine.**
- **Répondre aux demandes et attentes de ses adhérents.**
- **Pouvoir adhérer à une Fédération Nationale: la FFEA (pour un montant moins important qu'une adhésion en direct) et bénéficier ainsi de réductions SEAM, SACEM, des évaluations et d'une représentativité nationale.**

La FEPEM 35 est agréée « Jeunesse, Education Populaire » depuis le 27 février 2017 sous le numéro 17-35-J001 et est également , au titre de l'intérêt général, habilitée à recevoir des dons.

Elle est également reconnue par le Conseil Départemental comme acteur d'intérêt départemental au titre des fédérations dans la mise en œuvre du Plan Musiques en Ile-et-Vilaine au travers des actions suivantes :

- **Dynamiser la pratique musicale amateur de type fanfare, harmonie, batterie fanfare**
- **Faciliter la mise en place d'actions de formation à destination des personnes inscrites dans les structures musicales d'Ile-et-Vilaine adhérant à la fédération**
- **Porter une attention particulière à la mise en place de parcours de formation à destination des personnes en capacité d'assurer un rôle d'encadrant de la pratique amateur**
- **Favoriser la mise en place de partenariats entre les écoles de musique et les structures de pratiques amateurs**

Contact: Yves Montagne. 2, rue Beethoven 35 131 Chartres de Bretagne
Tél: 06.79.96.58.76 mail: fepem.35@gmail.com site: fepem35.com